

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 28 mai 2009

Antennes relais : Montreuil répond ville candidate à la zone test à 0,6V/m

La Ville de Montreuil répond à l'appel lancé par l'association Robin des toits à l'occasion du Grenelle des ondes et se porte candidate à la mise en place de l'expérimentation sur l'ensemble de son territoire d'un abaissement du seuil d'exposition aux ondes de la téléphonie mobile à 0.6V/m. Ce seuil est préconisé par les scientifiques internationaux indépendants.

La Ville de Montreuil étant déjà entièrement couverte par les services de téléphonie mobile, et au vu de l'état des connaissances scientifiques sur le sujet de l'exposition à long terme aux champs électromagnétiques, les demandes d'installation de nouvelles antennes relais sont suspendues depuis le début d'année au nom du principe de précaution.

Montreuil demande aux opérateurs d'appliquer les dispositions suivantes :

- **un seuil maximal d'exposition de 0,6 V/m** au lieu des 28V/m en moyenne autorisés actuellement.
- **ne pas exploiter d'antennes relais dans un périmètre de 100 m autour des établissements sensibles** (écoles, crèches, maisons de retraite...)
- **réaffirmer les principes de la loi n°86-1290** sur l'information relative aux travaux dans les immeubles, aux plans de concertation...

Avec les Sénateurs Verts, Mme la Sénatrice-Maire de Montreuil, Dominique Voynet, a déposé en début d'année une proposition de loi pour l'application du principe de précaution avec un seuil d'exposition maximal de 0,6V/m dans tous les lieux de vie.

Avec l'ouverture du débat au plan national à la suite de décisions de justice, Montreuil prend clairement position pour la protection de ses habitants et pour la renégociation de la charte communale des antennes relais signée dès novembre 2003 et qui arrive à échéance cette année. Sans avancée significative de la part des opérateurs sur ces points, le moratoire concernant les antennes relais continuera à être appliqué et d'autres dispositions sont dès à présent envisagées.
